

## Les partenaires du dispositif Savoir Rouler à Vélo

L'enseignant peut entrer dans le dispositif dans le cadre de la programmation d'activités autour du vélo en EPS, et de la sécurité routière. Les blocs 1 et 2 peuvent valider l'acquisition de la fin d'un cycle d'apprentissage en milieu sécurisé, le bloc 3 sera validé en milieu ouvert, et peut servir d'évaluation de l'autonomie des élèves avant d'organiser une sortie en groupe. Les normes d'encadrement pour la sortie en vélo en milieu ouvert sont d'1 encadrant agréé pour 6 élèves dans le cadre de l'EPS.

Les sorties peuvent être organisées dans des conditions normales de sécurité.

L'enseignant peut faire appel à des intervenants pour l'aider à organiser ses apprentissages ou accompagner la sortie et évaluer le niveau des élèves dans le cadre de l'obtention de l'attestation du SRAV. Les ETAPS peuvent contribuer à cela dans le cadre de leurs missions. Les associations sportives qui conventionnent avec les écoles pour aider à la mise en œuvre de la programmation d'EPS, peuvent aussi apporter leur aide matérielle ou par l'intervention d'un éducateur agréé dans le cadre de l'EPS.

D'autres partenaires sont mobilisables autour du dispositif « Savoir rouler à vélo ».

La SDJES peut mobiliser les partenaires pour aider à la validation du bloc 3 sur des temps scolaires, périscolaires ou extrascolaire, en relation avec les collectivités, les partenaires sportifs et les partenaires spécifiques du dispositif.



L'association prévention routière apporte une aide aux municipalités adhérentes, elle dispose d'un plateau de mise en œuvre de la sécurité routière, (panneaux et dispositif mobile style junicode )

L'association peut former des éducateurs et policiers municipaux à la spécificité de l'encadrement du SRAV.



L'association prévention Maif, peut sur demande et réservation, prêter des casques, donner des flyers, goodies, ouvrages et documentation pédagogique pour aider la mise en place de cycles sur la sécurité routière, par les dispositifs : enfant piéton et cycliste. Elle dispose aussi d'un dispositif de parcours mobile et aménageable type junicode.



L'association des moniteurs de cyclisme français, peut mettre à disposition des éducateurs, sous forme de convention avec une municipalité ou une association sportive.



L'USEP Nord propose aux associations sportives d'écoles des interventions pour aider à la mise en place du SRAV, et mettre à disposition du matériel pédagogique, un éducateur pour aider à la mise en place des cycles et aider à l'évaluation et la validation des différents blocs sur le temps scolaire. Lors des rencontres Usep, la validation du SRAV peut faire l'objet d'un atelier spécifique.



L'ADAV, affiliée à la FUB, aide à la mise en place des séances d'utilisation du vélo dans le cadre de la mobilité douce et de l'apprentissage de la sécurité routière à vélo. Les éducateurs, peuvent aider à la mise en place du SRAV dans ce cadre et participer à la validation des différents blocs.



Le CDOS est tête de réseau pour la mobilisation du milieu sportif, il aide la mise en place de projets autour du développement du SRAV, en lien avec les équipes de circonscription, à l'échelle d'une ville, d'un groupement de commune, et peut mobiliser les partenaires pour accompagner les projets, et les actions autour d'événements sportifs.

Le comité peut, par le réseau, aider à la mise en relation avec les clubs sportifs de proximité pour permettre un développement local du dispositif.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**VIVRE, ENSEMBLE.**

La Sécurité routière forme des intervenants en sécurité routière et gère la mise à disposition de la structure junicode, en lien avec le ministère de l'intérieur.